religionnaires, mais leurs descendants abjurèrent le protestantisme. Ainsi, vers le milieu du xvue siècle, Gabriel de Fay, baron de Virieu (1661), sans postérité, et sa femme Marguerite Murat de l'Estang firent construire à Saint-Croixen-Jarez, deux cellules de chartreux, au-dessus de la porte desquelles on peut voir aujourd'hui encore leurs armes respectives (9). D'ailleurs, dans des chartes de 1505, 1531, 1540, 1542, on peut lire parmi les bienfaiteurs de la Chartreuse de Sainte-Croix, entre autres « très illustre dame Marguerite de l'Estang veuve de Gabriel de Fay, baron de Malleval, Virieu et Chavanay, morte le 3 janvier 1575 (10).

Aux de l'Estang succédèrent les Grolée de Viriville. Claude-François de Grolée, chevalier, comte de Viriville, avait épousé dame Magdeleine Sibylle de la Tour de Gouvernet, laquelle dame devenue veuve, avait prêté l'hommage pour les terres de Malleval, Virieu, Chavanay, le 14 juin 1716. Puis, par suite du mariage de Jeanne-Marie-Magdeleine-Anne de Grolée de Viriville, fille du précédent, avec François-Olivier de Sénozan, ces terres revinrent aux de Sénozan. La femme de celui-ci, étant devenue veuve, en prêta l'hommage le 15 avril 1754. Les de Sénozan en furent propriétaires jusqu'à la Révolution; de dame Olivier de Sénozan de Viriville, ces propriétés passèrent à sa fille devenue comtesse de Noailles, par son mariage avec le comte de Noailles, chambellan de l'Empereur. Ce dernier, à la mort de la comtesse, avait épousé Françoise-Xavier-Mélanie-Honorine de Talleyrand-Périgord. Le 22 avril 1812 le comte de Noailles et son épouse Hono-

⁽⁹⁾ Condamin.

⁽¹⁰⁾ Ogier, Histoire du Forez.